PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 À 20 H 30

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 mars, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de ROUFFIAC, dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David MUSSEAU, Maire.

PRÉSENTS : David MUSSEAU, Béatrice ROY, Éric LE GALL, Emmanuel SEGUIN, Pierre RENAULT, Loïc TOUZINAUD, Virginie HITIER, Christian CHAT et Martine BLIN formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 9 membres.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Béatrice ROY

Ordre du jour

2025/03/01 – Vote du CFU 2024 (Compte Financier Unique)
2025/03/02 – Affectation du résultat
2025/03/03 - Vote des taxes
2025/03/04 - Vote des subventions
2025/03/05 - Vote du Budget Primitif
2025/03/06 – Souscription d'un forfait annuel auprès de la SACEM (205,21 € TTC par an)
2025/03/07 - Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Nouvelle Aquitaine relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Saintes - Grandes Rives l'Agglo concernant les exercices 2019 et suivants
2025/03/08 – Proposition de gratuité de l'Espace Saintonge pour toutes les manifestations de toutes les associations rouffiacaises
2025/03/09 - Fête de la musique
2025/03/10 – Questions diverses

Suite à une erreur matérielle, les 5 premiers points à l'ordre du jour ne seront pas débattus ce soir. Après entretien avec Madame NIVART, Conseillère aux Décideurs Locaux, il convient de négocier dès maintenant un emprunt auprès de 3 établissements bancaires différents. La prochaine séance se tiendra le mardi 08 avril à 20h30.

2025/03/06 – SOUSCRIPTION D'UN FORFAIT ANNUEL AUPRES DE LA SACEM (205,21 € TTC PAR AN)

La SACEM a signé un accord de partenariat avec l'AMF (l'Association des Maires de France) dans le but de faciliter et de développer l'accès à la musique pour les municipalités, notamment les communes aux ressources les plus modestes.

Pour les communes de 501 à 2 000 habitants, le forfait annuel s'élève à 205,21 € TTC pour 3 événements par an ou 348,87 € pour 6. Ce forfait concerne les manifestations dont le budget des dépenses ne dépasse pas 5 000 € et qui affichent un prix d'entrée n'excédant pas 20 € (40 € pour un repas). Ce tarif inclue la SPRÉ (lorsque que l'on diffuse de la musique enregistrée via CD, MP3, streaming).

Pour les seules fêtes nationales, locales, à caractère social ou pour la Fête de la musique, ce forfait peut s'appliquer à une association à la condition qu'une délibération en conseil municipal soit intervenue pour en déléguer l'organisation.

Le conseil opte pour un forfait annuel de 3 événements par an, soit 205,21 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer tout document y afférent. L'assemblée accepte aussi de déléguer l'organisation des manifestations musicales aux associations de la commune.

2025/03/07 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) NOUVELLE AQUITAINE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE SAINTES - GRANDES RIVES L'AGGLO CONCERNANT LES EXERCICES 2019 ET SUIVANTS

Le rapport cité avait été transmis à chacun avant la réunion et n'appelle aucune observation de la part du Conseil municipal.

2025/03/08 – PROPOSITION DE GRATUITE DE L'ESPACE SAINTONGE POUR TOUTES LES MANIFESTATIONS DE TOUTES LES ASSOCIATIONS ROUFFIACAISES

Depuis la réfection de l'Espace Saintonge en 1995, il avait été convenu que chaque section ou association rouffiacaise bénéficierait d'une gratuité de la salle par an, hors activités hebdomadaires pour lesquelles les salles ne sont pas payantes. Il est précisé que toutes les sections ne profitent pas de cette opportunité.

Monsieur le Maire propose d'étendre la gratuité à toutes les manifestations que les associations ou sections rouffiacaises pourraient organiser, dans le but de développer les représentations festives ou culturelles et ainsi créer un lien au niveau de la population.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2025/03/09 - FETE DE LA MUSIQUE

Éric Le Gall propose d'organiser une fête de la musique le samedi 21 juin 2025, dans la cour de l'ancienne école. La prestation musicale serait assurée par le groupe Whats'up » de Jonzac.

Une réunion est prévue le mercredi 26 mars avec les associations communales pour trouver un partenariat. La soirée pourrait se dérouler ainsi :

- Restauration à partir de 18 h : barbecue, merguez, saucisses, frites, plancha, pompe à bière
- Concert dès 20 h ou 20 h 15 : 4 musiciens qui peuvent faire 2h30 non-stop (possibilité d'une pause de 15 mn).

Cette proposition recueille un avis favorable de l'assemblée.

2025/03/10 – QUESTIONS DIVERSES

David MUSSEAU : 70 peupliers ont été plantés à l'aire de loisirs, côté kiosque.

Béatrice ROY : rappelle que le Salon des Producteurs et des Créateurs se tiendra les 10 et 11 mai, il serait judicieux de remplacer le carreau jaune cassé depuis plusieurs mois (mur derrière le bar).

Éric LE GALL : Flow vélo : les « parkings » à vélos sont en cours d'installation.

Martine BLIN : organise une chasse aux œufs pour les enfants le dimanche 20 avril. Elle a besoin de 2

bénévoles pour encadrer les enfants à partir de 14 heures.

Emmanuel SEGUIN : Les travaux de voirie avenue de Peuplat vont commencer le 14 avril. Christophe GEFFRÉ est le responsable d'exploitation. Les différents services suivants vont être perturbés mais une solution est envisagée pour chacun :

- Ordures ménagères : réorganisation avec des grands containers
- Transports scolaires
- Distribution postale
- Aides à domicile (Tréma, ADMR, AIDER 17) : diffusion de l'info.

Par ailleurs, un constat d'huissier avec photo de chaque maison est prévu.

Virginie HITIER : demande d'utiliser la salle davantage pour les entrainements. Réponse favorable si la salle n'est pas louée. À voir avec le secrétariat chaque semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Signatures :

La secrétaire de séance, Béatrice ROY Le Maire, David MUSSEAU